

Affaire n° 08 - 20250828

Travaux d'aménagement du Parc du volcan

Lot n°6 « Sentier zone Nord »

Avenant n°1 du marché VI 2023-184

*(DGA Grands Travaux - Louis Boyer / Direction
Développement Durable - Olivier Voillequin)*

Soumise au Conseil municipal

Séance du jeudi 28 août 2025

Le projet d'aménagement du **Parc du Volcan** représente une initiative majeure pour la commune, visant à créer un espace public de loisirs et de détente moderne, accessible et attrayant pour tous les habitants.

Le **lot n°6 « Sentier zone Nord »** concerne la réalisation des pistes principales, du cheminement PMR des sentiers zone Nord y compris réseaux et terrassements de la passerelle. Ce lot a été attribué à l'entreprise **SAS GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I.)**.

Le présent avenant a pour objectif de **contractualiser des prix nouveaux** principalement suite à des adaptations environnementales (abattage d'arbres, mise en place de terre végétale ou encore réalisation d'un réseau d'eau potable et irrigation) ainsi que des adaptations techniques notamment la mise en œuvre d'un revêtement adapté pour les cheminements du site et l'accessibilité en enrobé drainant.

La proposition d'avenant n° 1 au marché n° **VI 2023-184**, en application de l'article R.2194-8 du Code de la commande publique, a donc été préparé afin de permettre :

- de contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux en lien avec la fin du lot n°1 portant les installations de chantier communes et la nécessité pour le lot n°6 de remettre en place une installation de chantier pour les autres lots restants ;
- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des pistes prévues au marché et leur amélioration et adaptations environnementales rendant nécessaire la mise en place de prix nouveaux pour la terre végétale, l'abattage d'arbre, la réalisation de plantations et engazonnement ;
- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec la pérennisation souhaitée par la commune de l'ensemble des cheminements du site et l'accessibilité PMR de la majorité découlant sur le choix de la réalisation de pistes en enrobé bitumineux drainant rouge en 6 cm d'épaisseur, et de trottoirs en béton bitumineux drainant rouge en 4 cm pour les zones non circulables, incluant la structure de chaussée en GNT 0/80 associée ;

- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'adaptation des mobiliers du projet aux normes et aux usages attendus, et notamment la pose de potelets anti-stationnement, la pose d'arceaux vélo, la pose de bancs basalte, la pose de corbeilles et de bandes podotactiles ;
- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec les contraintes environnementales et hydrauliques rencontrées par application de l'arrêté préfectoral n°2023-2480/SG/SCOPP/BCPE du 14 novembre 2023 portant autorisation environnementale du projet, et rendant nécessaires la mise en œuvre de procédures de lavage des voiries et des engins accédant et sortant du chantier avec du personnel mobilisé, la réalisation d'une aire de lavage des roues, la modification d'une section de caniveau, ainsi que la mise en œuvre de transplantations d'espèces à conserver (Fanjans) ;
- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'amélioration du projet souhaitée par la commune comprenant l'élagage de grands arbres (Eucalyptus) présents dans deux zones du chantier, la mise en œuvre de roches décoratives de grande dimension pour rappeler l'aspect basaltique des paysages du site, la reprise de la signalisation des parkings après travaux, et la réalisation de la plateforme d'accueil du public et de la future zone de restauration en GNT 0/31 ;
- de contractualiser les prix nouveaux rendus nécessaires lors de l'exécution des travaux en lien avec l'amélioration des conditions d'entretien et de la sécurisation des accès souhaités par la commune comprenant la réalisation d'un réseau d'eau potable pour l'irrigation des plantations avec création de treize points d'eau d'arrosage, la pose d'une borne fontaine supplémentaire, et la pose de huit potelets escamotables aux entrées afin d'éviter l'intrusion de véhicules non autorisés ;
- de contractualiser le prix nouveau rendu nécessaire lors de l'exécution des travaux en lien avec la destruction lors du cyclone Garance des panneaux de chantier en place et la nécessité d'en reposer un ;
- de contractualiser l'augmentation de la masse des travaux en lien avec l'application de ces prix nouveaux et des quantités finales du chantier ;
- de contractualiser la prolongation de délai de trois mois et demi portant le délai contractuel de 5,5 mois à 9 mois.

Les détails de ces ajustements de prix, ainsi que les justificatifs correspondants, sont annexés à la présente note dans le document EXE 10 - AVENANT N°1.

Cet avenant a une incidence financière sur le montant actuel du marché. Le total de ces prestations entraîne une plus-value de 193 171,70 € HT soit 209 591.30 € TTC.

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable lors de la séance du jeudi 07 août 2025.

Il est donc possible de conclure cet avenant sur la base de l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique précité au regard des données financières suivantes :

Montant du marché initial : 1 407 789,11 € TTC

Montant de l'avenant n° 1 : 209 591,30 € TTC

Nouveau montant du marché : 1 617 380,41 € TTC soit 14.89 % du marché initial

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le présent avenant n°1 au marché n° VI 2023-184 passé avec SAS **GRANDS TRAVAUX DE L'OCEAN INDIEN (G.T.O.I.)**,
- d'autoriser le Maire, ou en son absence l'adjoint délégué, à signer toute pièce relative à cette affaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,